



Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci (ESILV)

TARIFICATION 2010/2011

| PÔLE UNIVERSITAIRE LEONARD DE VINCI SERVICE DES ADMISSIONS ESILV 92916 PARIS LA DÉFENSE CEDEX Tél +33 1 41 16 76 97 / +33 1 41 16 70 00 | | | | |
|---|---------------|--|--|-------|
| Où envoyer votre candidature ? | | | | |
| Frais de dossier | 100 € | Paiement sécurisé en ligne , par carte de crédit, via le portail de candidatures www.esilv.fr ou par chèque , à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. | | |
| Droits de scolarité | | Réductions possibles, en fonction du lieu de résidence et/ou de critères sociaux : | | |
| | | -30% | -60% | -90% |
| Année 1 | 5 900 € | 4 130 € | 2 360 € | 590 € |
| Autres années | 5 800 € | 4 060 € | 2 320 € | 580 € |
| Acompte d'inscription (pour une première inscription) | Année 1 | 590 € | Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. (déductible des droits de scolarité) | |
| | Autres années | 580 € | | |
| Cotisation Sécurité Sociale | 202 € | Par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci. | | |
| Cotisation Vie Associative | 50 € | Cf. fiche "Vie Associative" jointe au dossier d'inscription. | | |

MODALITÉS DE RÈGLEMENT DES DROITS DE SCOLARITE

. **Par prélèvement bancaire**, en 8 mensualités sans frais (montant de l'acompte d'inscription déduit du premier prélèvement), selon l'échéancier suivant : 31 octobre, 30 novembre, 31 décembre, 31 janvier, 28 février, 31 mars, 30 avril, 31 mai.

L'autorisation de prélèvement automatique, accompagnée d'un RIB, doit être impérativement jointe au dossier d'inscription.

. **Ou en une seule fois, par chèque, à l'ordre de l'Association Léonard de Vinci.**

Le nom de l'étudiant, la formation choisie ainsi que l'année d'intégration doivent être reportés au dos du chèque.

REDUCTIONS DES DROITS DE SCOLARITE

Etudiants résidant dans les Hauts-de-Seine :

Les étudiants, dont le foyer fiscal de rattachement est établi dans les Hauts-de-Seine, bénéficient d'une réduction de 30% sur le plein tarif.

Cette réduction peut être portée à 60 % sur la base de critères sociaux.

L'avis d'imposition 2008 du foyer fiscal auquel est rattaché l'étudiant doit être impérativement joint à la demande (dans le cas où ils sont imposés séparément, transmettre les avis d'imposition des deux parents).

Autres Réductions possibles :

. **Les étudiants boursiers** peuvent, sur présentation de la notification conditionnelle favorable du CROUS, bénéficier d'une réduction de 90% sur le plein tarif.

La notification conditionnelle du CROUS devra impérativement être jointe au dossier d'inscription.

Dès réception de la notification définitive, celle-ci devra être renvoyée dans les meilleurs délais au Service Administratif et Financier.

En cas d'avis défavorable, le tarif correspondant à la situation territoriale et sociale sera appliqué rétroactivement.

. **Les étudiants issus des lycées en Zone d'Education Prioritaire** partenaires de l'Association Léonard de Vinci, peuvent bénéficier de la gratuité de la scolarité, sous réserve de satisfaire aux conditions déterminées par ladite convention de partenariat.

. **Tout étudiant ayant un ou plusieurs membre(s) de sa fratrie inscrit(s) simultanément dans une école de l'Association Léonard de Vinci** peut bénéficier d'une réduction de 10% sur le tarif appliqué.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

. **Retraction** : L'inscription avec engagement de règlement des frais d'études autorise l'étudiant à se rétracter, quel qu'en soit le motif, dans un délai de sept jours à compter de la date de signature du bulletin d'inscription. Au delà des sept jours, l'inscription est considérée comme définitive et l'acompte d'inscription restera acquis à l'Association Léonard de Vinci.

. **Revalorisation** : L'Association Léonard de Vinci se réserve le droit de réviser annuellement le montant des droits de scolarité pendant le cursus.

. **L'étudiant qui souhaite bénéficier de réductions** devra en faire la demande auprès du Service des Admissions qui lui fournira un dossier à remplir et à joindre au dossier d'inscription, accompagné des pièces justificatives.

. **Les réductions de droits de scolarité de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs Léonard de Vinci sont accordées pour deux années universitaires** et seront réexaminées au terme de ces deux années par le Service Administratif et Financier.

. **Aide spécifique (Bourse Nationale)** : Le dossier est à retirer auprès du CROUS de Versailles, entre le 15 janvier et le 30 avril 2010 inclus.